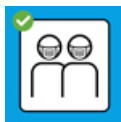
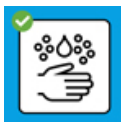


VALAIS CAMPUS BRAMOIS (SION)
DIRECTIVES A RESPECTER – COVID-19



Le port du masque est **obligatoire**, **dès le 07 septembre**, pour tout déplacement dans le bâtiment ainsi que lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut pas être respectée.



Hygiène des mains : du gel hydroalcoolique est, à disposition, à l'entrée du bâtiment et sur les lieux de passage. Le lavage des mains est aussi efficace avec de l'eau et du savon. Il est essentiel dans la lutte contre la pandémie et doit être scrupuleusement observé.



En cas de symptômes, restez ou rentrez chez vous et faites-vous tester.

Quarantaine : les personnes atteintes du COVID-19 ou devant observer une période de quarantaine ou d'isolement ont l'**interdiction** de venir dans le bâtiment.



Salles de cours, d'études et salle informatique : garder la distance d'au moins 1,5 mètre entre les personnes assises.

Interdiction de modifier la disposition sans autorisation.



Salles de réunion : garder la distance d'au moins 1.5 mètre entre les personnes assises.

Réservation : logistique@iukb.ch. Interdiction de modifier la disposition sans autorisation.

Rez : cafétéria n°106, salon n°105 et terrasses Nord + Sud.

De 12h00 à 13h00, ces lieux sont réservés, en priorité, aux étudiant-e-s.



Exceptionnellement, aussi autorisé dans les salles de cours, la salle n°120 (rez), salle d'étude n°203 et salle informatique n°206 (1^{er} étage).

Interdiction de modifier la disposition sans autorisation.

Interdiction d'organiser des apéros, repas estudiantins ou professionnels.

Veillez à ne pas vous regrouper tous au même endroit.

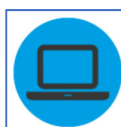


Bibliothèque :

Services (prêt, prêt entre bibliothèques, aide à la recherche, etc.) habituels.

Horaires : lundi à jeudi, de 10h00 à 16h00.

Maximum de 7 personnes en même temps, 3 places de travail disponibles.



Services informatiques :

A distance : e-mail : helpdesk@unil.ch ou n° tél. : 021/692.22.22

Imprimantes multi-fonctions : utilisation possible (désinfection avant et après utilisation).

**Le personnel UNIGE/UNIL
doit veiller à suivre les consignes de leurs Rectorats respectifs.**